

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541 5 avril 2007

SOMMAIRE

ACM New-Alliance (Luxembourg) S.A 25926	JP Residential IV S.à r.l	. 25929
Allsaints Company S.A25926	Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited	
An der Schmëtt S.à.r.l25968	S.àr.l	. 25949
AOL Services S.à r.l	Kayalux S.A	. 25925
Artimode S.A	Kingspan Luxembourg S.à r.l	. 259 33
Barga S.à r.l	Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l	. 25956
Beckham Investments25945	LGR Grundinvest S.à r.l	. 25945
Bielefeld Germany25960	Lifecom S.à r.l	. 25929
Birvideaux Holding S.à.r.l	Lipidgen S.A	. 25959
Cevihold Holding S.A25944	Lux Auto S.A	. 25922
Cevihold Holding S.A25968	Luxembourg Great International S.A	. 25941
Consult Life Europe SA25947	LVSC S.à r.l	. 25935
Dell S.A	Mag Holdings S.A	. 25953
European Sport Communication S.A 25952	Murasec S.à r.l	. 25935
Ewards Holdings S.A	Northridge S.à r.l	. 25935
Finance-Placements (Luxembourg) S.A.	Nuovo Pignone International Sàrl	. 25940
25939	NWL Investissements S.A	. 25957
Finance-Placements (Luxembourg) S.A.	Oiseau Noir S.à.r.l	. 25953
25943	Primeco Investment S.à r.l	. 25939
GAPP and Partners S.A. (Gestion Admi-	Quarus Capital I Luxembourg S.à r.l	. 25938
nistrative et Prise de Participations) 25948	Rolac Holding S.A	
GE-CFE Luxembourg S.à r.l 25952	Sal. Oppenheim International S.A	
Get Up Music Entertainment 25939	S.A. Vamacar	. 25951
Glenmoore S.à r.l	SCK Building S.à r.l	. 25930
Gresham Investments Luxembourg S.A.	Sirona Holdings S.A	
25957	Société Immobilière du Kiem	
Hammerson (125 OBS LP3) S.à r.l 25950	Sofnisar Properties S.A	. 25925
Heger s.à.r.l25934	Sofnisar Properties S.A	
ICG European Fund 2006 S.A 25940	T.S.I. Consulting Group AG	
Ilux Real Estate Soparfi S.A	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. &	
International Partners and Associates S.A.	Partners, S.C.S	. 25954
25925	Vitol Euroasia S.A	
Intervest Luxembourg S.à r.l 25930		



Lux Auto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R.C.S. Luxembourg B 123.965.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1.- TRIMLINE HOLDING S.A., mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 29.944,

hier vertreten durch Frau Carole Giovannacci, Angestellte, beruflicht wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 13. Dezember 2006,

welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

2.- ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 29.945,

vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Emile Wirtz, «consultant», beruflicht wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

Die vorbezeichneten Komparentinnen, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung LUX AUTO S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist Import und Export, Vermietung, Leasing und im weiteren Sinne der Handel von Kraftfahrzeugen aller Art, sowie von Ersatzteilen und Zubehör.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-), und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzwanzig Euro (EUR 320,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden. Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.



Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte des Verwaltungsrates kann zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche unmittelbar nach der Gründung stattfindet.

- Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.
 - Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Montag des Monates April, um 16.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsieben.
 - 2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendacht statt.

Zeichnung und einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

A	Aktien
1 TRIMLINE HOLDING S.A., vorgenannt, sechzig Aktien	60
2 ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., vorgenannt, vierzig Aktien	40
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.



Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-).

Ausserordentliche hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Herr Pierangelo Messina, Kaufmann, geboren in Mailand (Italien), am 6. März 1964, wohnhaft in 1-25123 Brescia, Via Benacense 31.
- b) Herr Emile Wirtz, «consultant», geboren in Luxemburg, am 27. September 1963, beruflich wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume,
- c) Herr Georges Desilve, Angestellter, geboren in Pombal (Portugal), am 26. Dezember 1958, beruflich wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.
 - 3) Zum Kommissar wird ernannt:

INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS SARL, mit Sitz in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 23.230.

- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendzwölf.
 - 5) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Pierangelo Messina, vorgenannt.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Vertretern der Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Giovannacci, E. Wirtz, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 52, case 10. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 31. Januar 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007025392/227/140.

(070019783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Ilux Real Estate Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 112.883.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2006 que:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer tous les membres du Conseil d'Administration et l'administrateur-délégué

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouveaux administrateur

- La société EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48 Esplanade, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 86.556
- La société WEPAS HOLDING S.A ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48 Esplanade, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 93.280
 - Monsieur Patrick Harrington, demeurant à Greor Co Limerick, Newtown Pallas

Pour une durée de 6 ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 octobre 2006.



Pour la société

I. Crab

Référence de publication: 2007028321/800854/25.

Enregistré à Diekirch, le 16 janvier 2007, réf. DSO-CA00166. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070009657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Kayalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.877.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires portant à publication, tenue au siège social de la société en date du 4 mai 2006 à 17h00

Décisions

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- de remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans son mandat de commissaire aux comptes par la société DATA GRAPHIC S.A., RC Luxembourg B 42.166, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin le 3 mai 2012.

L'Assemblée décide en outre que la société DATA GRAPHIC sera chargée d'établir un rapport de commissaire aux comptes rectificatif sur les comptes de l'année 2002.

- de reconduire Messieurs Clive Godfrey, Jean-Pierre Higuet et Stéphane Biver dans leurs mandats respectifs d'administrateurs de la société, jusqu'au 3 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025932/4286/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

International Partners and Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 44.303.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société International Partners and Associates

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005, les mandats d'administrateurs de M. Lex Thielen, de M. Philippe Stroesser et de la société SARAH S.A. sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de M. Roberto Vasta comme commissaire aux comptes et nomme comme nouveau commissaire aux comptes SAINT GERANT INVESTISSEMENT sàrl, établie au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 87.458 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007025947/318/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sofnisar Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 105.946.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société SOF-NISAR PROPERTIES S.A., et ceci avec effet immédiat.



Fait à Luxembourg, le 31 mars 2006.

Référence de publication: 2007025977/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

C. Bühlmann.

(070019917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

ACM New-Alliance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.408.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 janvier 2007 a décidé de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration de la Société:

- M. Yves Prussen
- M. Steven Barr, 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, U.S.A.
- M. Nicolas Bérard, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

KPMG AUDIT a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour ACM NEW-ALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007025937/5937/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ALLSAINTS COMPANY S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 121.292, incorporated by deed of the undersigned notary on October 6, 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the corporate capital to the extent of EUR 501,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 532,000.- by the issue of 501 new shares with a par value of EUR 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2) Partial waiver of its preferential subscription right by the sole shareholder, the public limited company DESTON OVERSEAS S.A., with registered office at Arango, Orillac Building, East 54 Street, Panama, Republic of Panama.
- 3) Subscription of 235 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the sole shareholder, the public limited company DESTON OVERSEAS S.A., prenamed, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 235,000.-.
- 4) Subscription of 266 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by L.V.L.F., sociétés par actions simplifiées, registered with the Chamber of Commerce of Paris (France) under the number 404 126 070, with registered office at F-75008 Paris, 123, avenue des Champs Elysées, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 266,000.-.



5) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at five hundred and thirty two thousand Euro (EUR 532,000.-) divided into five hundred and thirty two (532) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

6) Sundry.

II. The shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of five hundred and one thousand Euro (EUR 501,000.-), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to five hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 532,000.-), by the issue of five hundred and one (501) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, the public limited company DESTON OVERSEAS S.A., with registered office at Arango, Orillac Building, East 54 Street, Panama, Republic of Panama, having partly waived its preferential subscription right,

the five hundred and one (501) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed as follows:

Two hundred and thirty five (235) new shares are subscribed by the public limited company DESTON OVERSEAS S.A., pre-named, and are folly paid up by the latter by contribution in cash of two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 235,000.-).

Two hundred and sixty six (266) new shares are subscribed by the company L.V.L.F., Sociétés par Actions Simplifiées, registered with the Trade Register of Paris (France) under the number 404 126 070, with registered office at F-75008 Paris, 123, avenue des Champs Elysées, and are folly paid up by the latter by contribution in cash of two hundred and sixty six thousand Euro (EUR 266,000.-).

Both contributions in cash of the total amount of five hundred and one thousand Euro (EUR 501,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company ALLSAMTS COMPANY S.A.

Both shareholders are represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« Art. 5. (paragraph 1). The corporate capital is set at five hundred and thirty two thousand Euro (EUR 532,000.-) divided into five hundred and thirty-two (532) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about seven thousand and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney and the members of the board of the meeting, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the latter have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLSAINTS COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.292, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 501.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 532.000,- par l'émission de 501 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Renonciation partielle de l'actionnaire unique, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., avec siège social à Arango, Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, à son droit de souscription préférentiel.
- 3) Souscription de 235 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euros 1.000,- chacune par l'actionnaire unique, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., pre-nommée, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de Euros 235.000,-.
- 4) Souscription de 266 actions nouvelles d'une valeur nominale de Euros 1.000,- chacune par la société L.V.L.F., Sociétés par Actions Simplifiées, inscrite au Registre de Commerce de Paris (France) sous le numéro 404 126 070, avec siège social à F-75008 Paris, 123, avenue des Champs Elysées, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de Euros 266.000,-.
 - 5) Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à cinq cent trente-deux mille Euros (EUR 532.000,-) représenté par cinq cent trente-deux (532) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»
 - 6) Divers.
- II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq cent un mille Euros (EUR 501.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq cent trente-deux mille Euros (EUR 532.000,-), par l'émission de cinq cent une (501) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire unique, la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., prénommée, ayant renoncé partiellement à son droit de souscription préférentiel,

les cinq cent et une (501) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites comme suit:

Deux cent trente-cinq (235) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de deux cent trente-cinq mille Euros (EUR 235.000,-).

Deux cent soixante-six (266) actions nouvelles sont souscrites par la société par actions simplifiées L.V.L.F., Sociétés par Actions Simplifiées, inscrite au Registre de Commerce de Paris (France) sous le numéro 404 126 070, avec siège social à F-75008 Paris, 123, avenue des Champs Elysées, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de deux cent soixante-six mille Euros (EUR 266.000,-).

Les deux versements en numéraire d'un montant total de cinq cent et un mille Euros (EUR 501.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société ALL-SAINTS COMPANY S.A.



Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1** er **).** Le capital social est fixé à cinq cent trente-deux mille Euros (EUR 532.000,-) représenté par cinq cent trente-deux (532) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ sept mille cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présents acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 8. — Reçu 5.010 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025403/231/164.

(070019588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

JP Residential IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.835.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 18 janvier 2007

En date du 18 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler les mandats de

Monsieur Karl-Erbo Graf Kageneck

Monsieur Daniel Graf von der Schulenburg

en tant que gérants la société avec effet au 18 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

JP RESIDENTIAL IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007025948/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Lifecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 120.061.

En date du 22 janvier 2007, le gérant de la société a changé de dénomination de NEW LUXCO S.à r.l. à DOMELS S.à r.l. (n ° . RCS B 104.715).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.



Pour LIFECOM S.à r.l. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007025997/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Vitol Euroasia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 28 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 décembre 2006 que:

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat des administrateurs HALSEY S.à r.l, M. Jacobus Gerardus Sterken et M. David Bernard Fransen à compter du 18 juin 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / C. Pedoni

Gérante / Membre du Comité Exécutif

Référence de publication: 2007025939/6762/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Intervest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.096.

Résolution des Associés

Les associés de la société ont décidé en date du 2 janvier 2007, d'accepter:

- la démission avec effet au 2 janvier 2007 de la société INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) SA en tant que Gérant avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- la nomination avec effet au 2 janvier 2007 de M. Livius Gorecka en tant que Gérant avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007025964/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

SCK Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 94, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.986.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).



A comparu:

Monsieur Celal Karabay, ingénieur et gérant de société, né à Elbistan (Turquie), le 2 août 1978, demeurant à 873, rue du Bois le Prêtre, F-54700 Pont à Mousson.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction ainsi que les prestations de conseil aux sociétés du bâtiment.

Elle pourra encore prester des services d'agent immobilier et de promoteur, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de SCK BUILDING S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Celal Karabay, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.



- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 94, Grand-Rue, L-9051 Ettelbruck.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Celal Karabay, ingénieur et gérant de société, né à Elbistan (Turquie), le 2 août 1978, demeurant à 873, rue du Bois le Prêtre, F-54700 Pont à Mousson.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Karabay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 911, fol. 1, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025930/239/100.

(070020233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 114.786.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2007

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2007 que:

- La cooptation par les administrateurs de la Société le 13 décembre 2006 de M. Emmanuel Christian Henri Mouquet, né le 24 octobre 1965 à Saint-Mandé (94) (France), directeur de marketing, demeurant au 10, rue de Liège, 75009 Paris



(France), comme administrateur de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à approuver les comptes de la Société au 31 janvier 2007 a été ratifiée;

- M. David Richard Norman a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2007;
- M. Richard Jay Rothberg, né le 15 mai 1963 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), juriste, demeurant au 15 Glazbury Road W14 9AS Londres (Royaume-Uni), est nommé administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2007, son mandat arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes de la Société au 31 janvier 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour DELL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025950/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2007, réf. LSO-CB00280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sal. Oppenheim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 92.696.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. April 2006

- 1. Die Mandate der Herren Matthias Graf von Krockow, Romain Bausch, Friedrich Carl Janssen, Dieter Pfundt, Detlef Bierbaum und Paul Mousel wurden von der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft für eine weitere Amtszeit von drei Jahren verlängert und enden nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2009.
 - 2. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:
 - 1) Matthias Graf von Krockow
 - 2) Christopher Freiherr von Oppenheim
 - 3) Friedrich Carl Janssen
 - 4) Dieter Pfundt
 - 5) Detlef Bierbaum
 - 6) Romain Bausch
 - 7) Paul Mousel

Luxemburg, den 17. Januar 2007.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007025945/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.549.

En date du 21 décembre 2006, KINGSPAN INVESTMENTS LIMITED a cédé la totalité de ses 600 parts sociales à la société KINGSPAN GROUP LIMITED.

Dès lors, KINGSPAN GROUP LIMITED devient l'associé unique et détient la totalité des 600 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Référence de publication: 2007025969/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Signature.

(070019408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Heger s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9414 Vianden, 10, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 100.319.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

- 1. Monsieur Ramon Heger, maître ferblantier-installateur sanitaire, demeurant à L-9414 Vianden, 10, rue Victor Hugo;
- 2. Madame Gabrielle Heger, traductrice, demeurant à L-9440 Vianden, 25, rue Edouard Wolff.

Lesquels comparants, préalablement à la dissolution de société, faisant l'objet des présentes, Nous ont exposé ce qui suit:

Par acte du notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 29 mai 1991, a été constituée sous la dénomination de HEGER S.à r.l. et avec siège à Vianden, une société à responsabilité limitée.

Les parts sociales de ladite société avaient été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Emile Heger, cinq parts sociales	5
2. Monsieur Ramon Heger, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
Total: cinq cents parts sociales	500

Emile Heger et son épouse Elisabeth Weiler étaient mariés sous le régime de la communauté de biens universelle, conformément à leur contrat de mariage, reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 21 février 1985, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 5 mars 1985, volume 632, numéro 143.

Le sieur Emile Heger est décédé ab intestat à Vianden, le 13 avril 1998.

Aux termes du contrat de mariage sus-énoncé, les époux Emile Heger et Elisabeth Weiler avaient convenu pour le cas de la dissolution de leur union par le décès de l'un d'eux et pour le cas où il y a ou non de descendants issus de leur union, que tous les biens qui dépendent de cette communauté universelle appartiendraient pour la totalité au survivant d'eux.

Les parts sociales de Emile Heger dans la société HEGER S.à r.l. étaient donc échus à Elisabeth Weiler.

Elisabeth Weiler est décédée à Vianden, le 1 er mars 2005.

Sa succession est échue à ses deux enfants, issus de son union avec Emile Heger, les comparants Ramon et Gabrielle, les Heger.

Après le décès de Emile Heger et de Elisabeth Weiler, les parts sociales de la prédite société se répartissent donc comme suit:

1. Monsieur Ramon Heger, quatre cent quatre-vingt-dix-sept virgule cinq parts sociales	4 97,5
2. Madame Gabrielle Heger, deux virgule cinq parts sociales	2,5
Total: cing cents parts sociales	500

Ceci exposé, les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée HEGER S.à r.l., avec siège social à L-9414 Vianden, 10, rue Victor Hugo, constituée par acte du notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 432 du 15 novembre 1991, requièrent le notaire soussigné d'acter que la prédite société a été dissoute d'un commun accord des associés et que la liquidatioin a été faite aux droits des parties.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Heger, G. Heger, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2006, vol. 620, fol. 28, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



F. Unsen.

Diekirch, le 9 janvier 2006.

Référence de publication: 2007028462/234/52.

(070005284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 115.817.

EXTRAIT

A la suite d'une convention de cession signée entre parties le 25 juillet 2006, la société à responsabilité limitée CFLJ s.à r.l. ayant son siège social au 33, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 110.083 est devenue l'associée unique de la Société propriétaire des cinq cents (500) parts sociales émises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007025959/6407/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00102. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Northridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 123.806.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 janvier 2007 que, les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre
	de parts
OPERAE spa, 16/d, Via F. Denza, I-00197 Roma	500
Total:	500

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Tulkens

Gérant

Référence de publication: 2007025951/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Murasec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle. R.C.S. Luxembourg B 123.947.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Gerhard Emmel, Bauhandwerker, wohnhaft in D-66701 Beckingen, 49, Marienstrasse, und
- 2.- Herr Markus Erbel, Bauhandwerker, wohnhaft in D-66701 Beckingen, 49, Marienstrasse.



Welche Komparenten erklären zwischen sich und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilinhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art.2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt die Bezeichnung MURASEC S.à r.l.
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Roeser.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Bautenschutzverfugung und Mauertrockenlegung, sowie der Verkauf aller Arten von Isolierungen und den entsprechenden Materialien.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammen hängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt Zwölf tausend fünfhundert euro (12.500,- EUR) und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundert fünf und zwanzig euro (125,- EUR).

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet und eingezahlt durch die Gesellschafter, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Geschäftsanteile werden gezeichnet wie folgt:

	Anteile
1. Emmel Gerhard, vorbenannt	90
2. Erbel Markus, vorbenannt	10

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art.8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden sowie die Übertragung im Todesfall an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter, welche vorkaufsberechtigt sind.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung

Art.9. Die Beschlüsse werden durch die Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10 August 1915, so wie abgeändert ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtsmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.



Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel IV.- Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

- Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 13. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung
- Art. 14. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit der Gesellschafter oder eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzen Bilanz aufgeführten Werte halten.

Titel V.- Auflösung und Liquidation

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, von den Gesellschaftern oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Titel VI.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 1.000,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüße gefaßt:

a) Zum Geschäftsführer wird Herr Gerhard Emmel, vorgenannt, ernannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers, Selbstkontrahierung einbegriffen.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3378 Livingen, Zone Industrielle.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Emmel, M. Erbel, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 33, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg-Eich, den 30. Januar 2007.

Référence de publication: 2007025393/206/116.

(070019383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Sofnisar Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 105.946.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société SOF-NISAR PROPERTIES S.A., et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

A. Taskiran.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007025979/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Quarus Capital I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 112.058.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2007 que la dénomination sociale de la société NEW LUXCO S.à r.l, gérant unique de la Société, a été changée en DOMELS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026000/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 123.723.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 11 janvier 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 11 janvier 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre
	de parts
IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P	500
Total:	500

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

J. Tulkens

Gérant

Référence de publication: 2007025953/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.



Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 22.409.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de FINANCE-PLACEMENTS (LUXEMBOURG) S.A. du 15 décembre 2006

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateur-délégué:

- Messieurs Michel Parizel
- Jean-Jacques Pire

Référence de publication: 2007026003/2315/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Get Up Music Entertainment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 116.074.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 13. November 2006

Gert Bukowski wird mit Wirkung zum 31. Oktober 2006 von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen. Ein Nachfolger wird nicht ernannt.

Die Gesellschaft wird in Angelegenheiten, die ausschließlich in Zusammenhang mit den in Artikel 3 Nr. 2 der Satzung genannten Tätigkeiten stehen, durch die alleinige Unterschrift von Frau Stephanie Lang geb. Onnasch, in allen anderen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift von Frau Stephanie Lang geb. Onnasch und Herrn Sascha Lang berechtigt und verpflichtet.

Die Hauptversammlung nimmt zur Kenntnis, dass mit privatschriftlichem Vertrag vom 7. November 2006 Herr Gert Bukowski seine 17 Geschäftsanteile an Herrn Sascha Lang übertragen hat und dass diese Abtretung von den Geschäftsführern der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil akzeptiert worden ist.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007025978/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Primeco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.095.

Résolution des Associés

Les associés de la société ont décidé en date du 2 janvier 2007, d'accepter:

- la démission avec effet au 2 janvier 2007 de la société INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Gérant avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- la nomination avec effet au 2 janvier 2007 de M. Livius Gorecka en tant que Gérant avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007025970/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.



ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 janvier 2007

Il a été décidé:

- de nommer comme Réviseur d'Entreprises de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 mars 2007 par l'assemblée générale ordinaire: DELOITTE S.A., RCS Luxembourg B 67.895, avec siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025999/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 11 octobre 2006:

- d'accepter la démission, avec effet immédiat, de M. Pierre-Yves Monoyer comme gérant de la Société;
- de nommer jusqu'à l'assemblée générale des associés de 2007, M. Boris Eric Pierre Henry, né le 18 septembre 1970 à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, résidant 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, Belgique, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NUOVO PIGNONE LUXEMBOURG Sàrl.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007025985/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Barga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 122.104.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 26 janvier 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 janvier 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre
	de parts
MARTLEY LIMITED	500
Total:	500

Luxembourg, le 26 janvier 2007.



B. Zech Gérant

Référence de publication: 2007025954/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

T.S.I. Consulting Group AG, Société Anonyme,

(anc. Luxembourg Great International S.A.).
Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 103.346.

Im Jahre zwei tausend und sechs, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LUXEMBOURG GREAT INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103.346, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1259 vom 8. Dezember 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Guillaume Rauchs, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Tamara Lorge, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Volle Einzahlung des Gesellschaftskapitals.
- 2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 69.000,- EUR, um es von 31.000,- EUR auf 100.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 690 neuen Aktien von je 100,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.
 - 3.- Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.
 - 4.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.
- 5.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in T.S.I. CONSULTING GROUP AG und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
 - 6.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Abänderung von Artikel 4 wie folgt:
- « **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von Unternehmen, die Vermittlung von Aufträgen sowie der Import und Export von Handelsgütern.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, kommerzieller, mobiliarer und immobiliarer Art ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder diesen verwirklichen oder fördern können.»

- 7.- Beschluss die englische Fassung der Gesellschaftsstatuten zu streichen.
- 8.- Statutarische Ernennungen.
- 9.- Verschiedenes.



Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung emstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Gesellschaftskapital der Aktiengesellschaft LUXEMBOURG GREAT IN-TERNATIONAL S.A., vorgenannt, ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR), welche Aktien zum Zeitpunkt der Gründung in Höhe von zehn tausend Euro (10.000,- EUR) eingezahlt wurden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Aktionär inzwischen die verbleibenden ein und zwanzig tausend Euro (21.000,- EUR), welche zum Zeitpunkt der Gründung nicht eingezahlt wurden, auf das Gesellschaftskonto überwiesen hat, sodass diese Summe der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Demgemäß ist das Gesellschaftskapital als ganz eingezahlt zu betrachten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um neun und sechzig tausend Euro (69.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) auf ein hundert tausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechs hundert neunzig (690) neuen Aktien von je ein hundert Euro (100,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die sechs hundert neunzig (690) neuen Aktien gezeichnet wurden durch Herrn Mark Schlag, Ingenieur, wohnhaft in D-63110 Rodgau, Kronbergerstrasse 17A (Deutschland), und voll einbezahlt, sodass die Summe von neun und sechzig tausend Euro (69.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« Art. 5. erster Absatz. Das Gesellschaftskapital beträgt ein hundert tausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR).»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in T.S.I. CONSULTING GROUP AG abzuändern.

Siebter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes unter der Bezeichnung T.S.I. CONSULTING GROUP AG.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für Artikel 4 der Satzung den in der Tagesordnung unter Punkt 5) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die englische Fassung der Gesellschaftsstatuten zu streichen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Herren Han Dong Huang und Guillaume Rauchs sowie die Damen Jin Wu und Pu Ying Pan als Verwaltungsratsmitglieder abzuberufen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Neubestellung des Verwaltungsrates, welcher sich fortan wie folgt zusammensetzt:

- a) Herr Mark Schlag, Ingenieur, geboren in Berlin (Deutschland), am 13. Januar 1967, wohnhaft in D-63110 Rodgau, Kronbergerstrasse 17A (Deutschland);
- b) Herr Bernd Simon, kaufmännischer Angestellter, geboren in Neustadt/Weinstrasse (Deutschland), am 12. Juli 1951, wohnhaft in D-67433 Neustadt/Weinstrasse, Rilkestrassel 5;
- c) Herr Bob Campbell, kaufmännischer Angestellter, geboren in San Diego (Vereinigte Staaten von Amerika), am 14. Dezember 1970, wohnhaft in L-6496 Echternach, 13, Montée de Trooskneppchen.



Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2010.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Kappes, G. Rauchs, T. Lorge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 36, case 6. — Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007025406/231/116.

(070019576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 22.409.

Extrait du procès de l'Assemblée Générale de FINANCE-PLACEMENTS (LUXEMBOURG) S.A. du 15 décembre 2006

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateur:

Messieurs:

- Roger De Cock
- Michel Parizel
- Jean-Jacques Pire

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée de un an au poste de commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A.

Référence de publication: 2007026004/2315/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Rolac Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.681.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LOZANO S.A. ayant son siège social à Plaza 2000 Building, Panama, République de Panama,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 octobre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ROLAC HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B, nr. 18.681, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence



à Luxembourg en date du 4 septembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° du 260 du 30 novembre 1981,

- 2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 185.920,14 (cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros et quatorze Cents) représentée par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de EUR 24,79 (vingt-quatre Euros et soixante-dixneuf Cents) chacune, intégralement libérées.
- 3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ROLAC HOLDING S.A.
 - 4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ROLAC HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
- 6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.
 - 9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des certificats d'actions de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPA-GNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 7, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026019/211/49.

(070020719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Cevihold Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 39.825.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 29 décembre 2006 en son siège social

L'Assemblée a nommé comme administrateur Monsieur Bernard Raymond Occelli, demeurant 1-A, Veinerstroos à L-9461 Grauenstein - Luxembourg pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, en remplacement de Monsieur Henri Jean François Sonveau, décédé.

Pour extrait conforme Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007028346/800235/17.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2007, réf. DSO-CA00085. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070003139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.



Beckham Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 98.271.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 juillet 2006 que, les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre
	de parts
RECP III HOLDINGS S.à r.l. 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg	500
Total:	500

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007025957/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of LGR GRUNDINVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed drawn up and enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on 30 August 2006, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B n ° 119.095, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2041 on 31 October 2006.

It appeared:

LB UK RE HOLDINGS LIMITED, a limited company organised and existing under the laws of England having its registered office at 25 Bank Street, London, E14 5LE, registered under the identification number 5347966 with the Company House,

represented by Mr Christophe Fasbender, private employee, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialed ne varietur by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party holding all the five hundred (500) shares and being thus representing all the share capital of the Company and acting in its said capacity, took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a contribution of an total aggregate amount of 1,816,768.- euro and to raise the amount of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million eight hundred twenty eight thousand three hundred twenty five euro (EUR 1,828,325.-) through the issuance of 72,633 new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The remaining amount of 943.- euro contributed and not allocated to the share capital being allocated to the share premium of the Company. The shareholder moreover resolves to subscribe to 12,670 of the 72,633 newly issued shares and to accept as new shareholder of the Company, CDIP 1, a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte at L-1331 Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending, which herewith subscribes to the remaining 59,963 newly issued shares;

The prenamed subscribers, by their mandatory, declare to subscribe to the shares as indicated herein and fully pay in such shares in cash so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 1,816,768.- euro as was certified to the undersigned notary.



Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 5.1 of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

« **5.1.** The corporate capital is fixed at one million eight hundred twenty eight thousand three hundred twenty five euro (EUR 1,828,325.-) represented by 73,133 shares (parts sociales) of twenty-five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Third resolution

The shareholder resolves moreover resolves to amend article 17 of the Company's articles of association which should now read as follows:

«Reference is made to the shareholders' agreement (in case of discrepancy between the Articles and the shareholders' agreement as far as the relationship between the shareholders is concerned) as well as to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles or in the shareholders' agreement.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at approximately twenty thousand seven hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de LGR GRUNDINVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 119.095, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2041 le 31 octobre 2006.

A comparu:

LB UK RE HOLDINGS LIMITED, une limited company organisée et existent sous le droit anglais, ayant son siège social 25 Bank Street, London, E14 5LE, immatriculé sous le numéro d'immatriculation 5347966 auprès du Company House,

ici représentée par Monsieur Christophe Fasbender, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante détenant toutes les cinq cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social de LGR GRUN-DINVEST S.à r.l. (la Société), et agissant dans la qualité indiquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par l'apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.816.768,- afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million huit cent vingt-huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.828.325,-) avec émission de 72.633 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 25,- euros chacune. Le montant restant de 943,- euros est allouée au share premium. L'associé décide par ailleurs de souscrire à 12.670 des 72.633 parts sociales nouvellement émises et d'accepter comme nouvel associé, CDIP 1, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, immatriculation au registre du commerce et des sociétés en cours, laquelle société souscrira aux 59.963 parts sociales restantes.

Les souscripteurs prénommés, par leur représentant, ont déclaré souscrire aux 72.633 parts sociales nouvellement émises de la manière indiquée ci-dessus et de les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1.816.768,- euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 1.828.325,- euros représenté par 73.133 parts sociales (les «Parts Sociales»), sans indication de valeur nominale de 25,- euros. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés»).»

Troisième résolution

L'associé unique décide par ailleurs que l'article 17 des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit: «Référence est faite aux pacte d'Associés (si contradiction entre le pacte d'Associés et les statuts) pour les rapports entre Associés ainsi qu'à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une clause spécifique dans les Statuts ou le pacte d'Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Fasbender, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 11. — Reçu 18.167,68 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

Référence de publication: 2007025398/231/114.

(070019784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Consult Life Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150. R.C.S. Luxembourg B 104.907.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CONSULT LIFE EUROPE SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, maison 150, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz soussigné, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 247 du 18 mars 2005,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 104907.

L'assemblée est ouverte à 12 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Thierry Houben, administrateur de société, demeurant B-4910 Theux, Clos des Pierreuchamps

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Prolongation de l'exercice social de la société pour une durée de 6 mois et modification subséquente des articles 15 et 18 alinéa 1 ^{er} des statuts comme suit:
- « **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois d'août de chaque année à 11.00 heures»
- « **Art. 18. alinéa 1** ^{er} . L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2006 a commencé le 1er janvier et se terminera le 30 juin 2007.»
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.



Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de prolonger de l'exercice social de la société pour une durée de 6 mois et la modification subséquente des articles 15 et 18 alinéa 1 ^{er} des statuts comme suit:

- « Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois d'août de chaque année à 11.00 heures»
- « **Art. 18. alinéa 1** er . L'année sociale de la société commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2006 a commencé le 1 er janvier et se terminera le 30 juin 2007.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: T. Houben, G. Branquart, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 décembre 2006, vol. 321, fol. 35, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 janvier 2007. A. Holtz.

Référence de publication: 2007028167/2724/59.

(070012755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2007.

GAPP and Partners S.A. (Gestion Administrative et Prise de Participations), Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 4 janvier 2007.

Pour la société

M ^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007028342/241/13.

(070002840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Artimode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echtemach (Grand-Duché de Luxembourg),



A comparu:

Madame Brigitte Schmitt, épouse de Monsieur Henri Gänsen, commerçante, demeurant à L-6586 Steinheim, 31, rue de la Montagne.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme ARTIMODE S.A., avec siège social à L-6440 Echtemach, 18, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.674, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 245 du 31 mars 2000.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 21 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1326 du 12 septembre 2002.

- II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (€ 31.250,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.
- III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société ARTIMODE S.A., qu'en conséquence elle a pris la décision de dissoudre la société.
- IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.
 - V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.
 - VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.
- VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans au domicile de la comparante.
 - VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme ARTIMODE S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, la comparante a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant a été annulé.

Dont acte, fait et passé à Echtemach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. Schmitt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 99, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007028465/201/47.

(070006824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Kandahar (Luxembourg) N°2 Limited S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 160.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 10 novembre 2006 que TMF CORPORATE SERVICES SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 a vendu ses 425 parts sociales à Kandahar Trust, ayant son siège social à Goodman's Bay, Corporate Centre, BS, N-4938, Nassau, Bahamas, enregistrée auprès du «Registrar General of the Commonwealth of Bahamas» sous le numéro 23 508.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.



Pour la société TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2007025967/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Hammerson (125 OBS LP3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 1 ^{er} novembre 2006 que HAMMERSON UK PROPERTIES PLC, société de droit britannique sise à 10 Grosvenor Street, GB - W1K4 BJ Londres a cédé ses 500 parts sociales de la société HAMMERSON (125 OBS LP3) SARL à THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, société de droit irlandais sise à Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société HAMMERSON (125 OBS LP3) SARL en date du 1 er novembre 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société HAMMERSON (125 OBS LP3) SARL est détenu comme suit:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND ayant son siège social au Lower Baggot Street, Dublin 2, Irlande: 500 parts.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025963/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

AOL Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.040.

En date du 8 janvier 2007, l'associé unique de AOL SERVICES S.à r.l (la Société) a nommé au poste de gérant avec effet au 11 janvier 2007 et pour une durée indéterminée:

Madame Nina Chapman, Business Executive, née le 18 février 1964 à Gravenhage, Belgique et résidant professionnellement à 1 Portal Way, London W3 6RS, Grande-Bretagne.

Pour extrait conforme et sincère

AOL SERVICES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025993/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.



S.A. Vamacar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 22.708.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EURO-SILO N.V., société de droit belge ayant son siège social au 19, J. Kenedylaan, 9000 Gent,

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société anonyme holding S.A. VAMACAR, R.C.S. Luxembourg B 22.708, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 127 du 8 mai 1985, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 mai 2001, publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1078 du 28 novembre 2001.
- 2. Que le capital social de la société anonyme holding S.A. VAMACAR s'élève actuellement à EUR 9.548.000,- (neuf millions cinq cent quarante-huit mille euros) représenté par 77.000 (soixante-dix-sept mille) actions de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.
- 3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding S.A. VAMACAR.
 - 4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding S.A. VAMACAR, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
- 6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.
 - 9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPA-GNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 29, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026020/211/51.

(070020722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



European Sport Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden. R.C.S. Luxembourg B 69.432.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société réuni en date du 8 décembre 2006, en son siège social

Le Conseil désigne Monsieur Bernard Raymond Occelli, demeurant 1-A, Veinertrooss à L-9461 Grauenstein - Luxembourg, comme Administrateur-délégué pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012, avec signature exclusive pour les engagement du département «organisation de manifestations touchant le sport automobile», en remplacement de Monsieur Henri Jean François Sonveau, décédé.

Pour extrait conforme

Signatures

Les Administrateurs

Référence de publication: 2007028351/800066/18.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2007, réf. DSO-CA00082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070003143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.543.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 1 ^{er} décembre 2006, que M. Vincent Linari-Pierron domicilié au 252, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'il détient dans la Société à JEEVES HOLDING LIMITED PARTNERSHIP.

- Par conséquent, à compter du 1 er décembre 2006, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

Parts sociales

ordinaires

500 500

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025965/3984/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 87.304.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de constitution d'une LIMITED LIABILITY COMPANY de l'État du Delaware, amendé et coordonné en date du 5 octobre 2006, que la société GE CAPITAL CFE, INC. a cédé à la société GE CFE LUXEMBOURG HOLDINGS LLC 95 parts sociales de classe A et 5 parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la société GE-CFE LUXEMBOURG S.à r.l.



Désormais, les parts sociales sont détenues ainsi:

GE CAPITAL CFE, INC.: 5 parts sociales de classe A

5 parts sociales de classe B

GE CFE LUXEMBOURG HOLDINGS LLC: 95 parts sociales de classe A

5 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE-CFE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007025968/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Mag Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MAG HOLDINGS SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 1 ^{er} février 2007 que:

- 1) Monsieur Anton Baturin avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, est nommé comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Wright démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.
- 2) La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS établie au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de EUROPEAN AUDIT S.à r.l. démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007025971/803/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Birvideaux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Oiseau Noir S.à.r.l.).

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.745.

EXTRAIT

Suite à diverses cessions de parts sociales effectuées en date du 29 juin 2004, l'actionnariat de la société BIRVIDEAUX HOLDING S.à.r.l. se présente désormais comme suit:

1. Monsieur Paolo Brenni, né le 2 avril 1961 à Salorino (TI) - Suisse, demeurant Via V. Ginnaisio

500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.



Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007025975/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 972.243,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 110.954.

EXTRAIT

Il ressort d'un acte notarié d'apport en nature en date du 21 décembre 2006 et d'un contrat de souscription de «Convertible Preferred Equity Certificates» en date du 8 décembre 2006 que 1.943.502 parts d'associé commanditaire ont été transférées à TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II Sàrl par les sociétés suivantes:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V LP: 339.000 parts
- TST NETHERLANDS V GP LLC: 76.500 parts
- STICHTING TST NERTHALNDS-EUROPE INVESTMENTS V: 76.500 parts
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A GP LLC: 103.000 parts
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION: 103.000 parts
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II GP LLC: 39.500 parts
- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II: 39.500 parts
- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS Sàrl: 1.166.000 parts

Depuis le 21 décembre 2006, les 9.721.460 parts d'associé commanditaire et les 970 parts d'associé commandité de la Société sont détenues comme suit:

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V LP, ayant son siège social à NATIONAL RE-GISTERED AGENTS INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 3816514, détient 1 part d'associé commanditaire.
- TST NETHERLANDS V GP LLC, ayant son siège social à NATIONAL REGISTERED AGENTS INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 3412615, détient 1 part d'associé commanditaire.
- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam (Pays-Bas), et enregistrée au Registre d'Amsterdam sous le numéro 34164080, détient 1 part d'associé commanditaire
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A GP LLC, ayant son siège social à NATIONAL REGISTERED AGENTS INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 3801167, détient 1 part d'associé commanditaire.
- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam (Pays-Bas), et enregistrée au Registre d'Amsterdam sous le numéro 342 07 066, détient 1 part d'associé commanditaire.
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II GP LLC, ayant son siège social à NATIONAL REGISTERED AGENTS INC., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée au Registre du Delaware sous le numéro 3447230, détient 1 part d'associé commanditaire.
- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, ayant son siège social à Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam (Pays-Bas), et enregistrée au Registre d'Amsterdam sous le numéro 34176985, détient 1 part d'associé commanditaire.
- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS Sàrl, ayant son siege social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.407, détient 1 part d'associé commanditaire.
- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II Sàrl, ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.400, détient 9.721.452 parts d'associé commanditaire.
- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP) Sàrl, ayant son siège social au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.295, détient 970 parts d'associé commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 11 janvier 2007. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007025998/4170/57.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg. R.C.S. Luxembourg B 32.364.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 5 mai 2006 que:

- 1. les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:
 - Monsieur René Loutz, Administrateur, demeurant au 1, rue Siggy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg.
 - Monsieur Alex Sulkowski, Conseiller Fiscal, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg,
 - Monsieur Olivier Ferres, Consultant, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg.
- 2. Madame Hortense Kies, ayant son adresse au 1, Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg a été renommée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 1 ^{er} février 2007.

ATOZ

Signatures

Référence de publication: 2007025983/4170/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Ewards Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.914.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

La CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU, société avec siège social à F-86008 Poitiers, 18, rue Salvatore Allende,

ici représentée par Monsieur Albert Tummers, administrateur de sociétés, demeurant à L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Poitiers, le 14 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EWARDS HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, prénommé, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 24 mars 2000. Le siège social de la Société a été transféré suivant acte sous seing privé en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 janvier 2004.



- La société a actuellement un capital social de deux millions deux cent quarante-cinq mille neuf cent quinze euros et trente-trois cents (EUR 2.245.915,33), représenté par neuf mille soixante (9.060) actions sans désignation de valeur nominale.
- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU, prédésignée.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EWARDS HOLDINGS S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société EWARDS HOLDINGS S.A.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EWARDS HOLDINGS S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société EWARDS HOLDINGS S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à la société FIDUCIAIRE DE LA GARE S.A., à L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.

Le registre des actionnaires a été annulé en présence du notaire.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Tummers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 74, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2007. Référence de publication: 2007026069/242/50. H. Hellinckx.

(070020588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.502.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2006, un contrat de cession de parts sociales a été exécuté entre KOCH EQUITY INVEST-MENTS (BERMUDA) L.P. ET KIG, L.P. II en résulte que les 740.080 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société sont détenues à présent par la société KIG, L.P., ayant son siège social au 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Îles des Bermudes et enregistrée au Registre des Bermudes.

Depuis le 30 décembre 2006, les 740.080 parts sociales de la Société sont détenues par KIG, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007025994/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.



Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 109.373.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2006

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de révoquer le mandat de ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité, L-5365 Munsbach, de sa fonction de commissaire, avec effet immédiat.
 - L'assemblée décide de pourvoir au poste de commissaire:

La société FIDUCIARE PATRICK SGANZERLA ayant son siège social 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg

- Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

Pour SIRONA HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025995/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

NWL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 115.251.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007026005/5770/12.

(070020479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Gresham Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.367.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Beatrice Garcia, having her professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg «the proxy»

acting as a special proxy of BANKING SERVICE LUXEMBOURG SA, having its registered office at 30, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, having its head office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 113.367, has been incorporated by deed enacted on the 22nd of December 2005, published in the Mémorial C number 689 of the 4th of April 2006; that their Articles of Incorporation have not been amended.



- II.- That the subscribed share capital of the société anonyme GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA amounts currently to EUR 31,000.-, represented by 31 shares having a par value of EUR 1,000.- each, fully paid up.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA.
- IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the former offices the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Beatrice Garcia, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BANKING SERVICE LUXEMBOURG SA, ayant son siège social au 30, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 113.367, a été constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 689 du 4 avril 2006; que ses statuts n'ont pas été modifiés.
- II.- Que le capital social de la société anonyme GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,-, représentés par 31 actions de EUR 1.000,- chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société GRESHAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SA.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 46, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

J. Elvinger

Référence de publication: 2007026023/211/81.

(070020315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Lipidgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 83.324.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roberto Cinquegrani, demeurant à Napoli, Corso Vittorio Emanuele, 631, I

ici représenté par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LIPIDGEN S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1 ^{er} août 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 du 21 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 27 du 5 janvier 2006.
- La société a actuellement un capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Roberto Cinquegrani, prénommé.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LIPIDGEN S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LIPIDGEN S.A.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LIPIDGEN S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société LIPIDGEN S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2006, vol. 440, fol. 17, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026066/242/45.

(070020594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.



Bielefeld Germany, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 123.953.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of December,

Before the undersigned Maître Henri Hellincx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the law of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 269794.

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

- **Art. 1. Form.** There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).
 - Art. 2. Name. The Company's name is BIELEFELD GERMANY.
- **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate th accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31,1929, on Holding Companies.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten millions euros) which shall be represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be and the date of any transfer.



The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the Law, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

- **Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.
- Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.
- **Art. 9. Transfer and redemption of shares.** The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

Title III.- Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided into two types named Type A directors and Type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The delegation of the day to day management in favor of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.



Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote. Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors. Art. 13 - Liability of the directors

No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawnup in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10 percent (10%) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 4.00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scratineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

- **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2007.
- **Art. 17. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.



The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors {commissaire (s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2010. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors {réviseurs d'entreprises} appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 310 (three hundred ten) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by Fortis Luxembourg, on December 11, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in Dublin, Ireland; and
- Mr Harry Cassidy, born on 5 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United Kingdom, residing in Dublin, Ireland; are each appointed as type A director until the extraordinary general meeting to be held on the third Friday of May 2011;
- 2) Mr Marc Torbick, born on 24 February 1977 in Thionville, France, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B director until the extraordinary general meeting to be held on the third Friday of May 2011;

- 3) Mr Paul Lavery, residing at 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May 2011
- 4) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellincx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de la république d'Irlande, ayant son siège social au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 269.794.

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I er .- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).
 - Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Bielefeld Germany.
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement souscrites.



Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) et sera composé de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou tout autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

- **Art. 7. Droits de vote.** Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.
- **Art. 8. Indivisibilité des actions.** Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.
- Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique, conformément à la Loi et particulièrement de son article 49-8.

Titre III.- Gestion

Art. 10. Nomination des directeurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres divisés en deux catégories dénommées directeur de Type A et directeur de Type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un directeur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun directeur n'a à être actionnaire de la Société. Les directeurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des directeurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un directeur, les directeurs restants peuvent coopter un autre directeur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un directeur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des directeurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de l'un quelconque de ses directeurs de type A ou la signature conjointe d'un directeur de Type A et d'un directeur de Type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou directeur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs directeurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou directeur(s) de la Société. La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du conseil d'administration est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un directeur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être directeur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux directeurs.



La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des directeurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des directeurs, ou lorsque tous les directeurs sont présents ou représentés.

Chaque directeur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre directeur pour le représenter. Un directeur peut représenter plus d'un directeur.

Tout directeur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des directeurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des directeurs.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des directeurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante an cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux directeurs.

Art. 13. Responsabilité des directeurs. Aucun directeur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de directeur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Titre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commencera ce jour et se terminera le 30 novembre 2007.
- Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblé générale des actionnaires dans six mois de la clôture de l'exercice social.



Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2010. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommé un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par CUSTOM HOUSE CAPITAL LIMITED, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant d'EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la Banque Fortis Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant à Dublin, Irlande; et
- M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant à Dublin, Irlande;

sont nommés directeurs de Type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société le troisième vendredi du mois de mai 2011;

2) - M. Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;



est nommé directeur de Type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société le troisième vendredi du mois de mai 2011;

- 3) M. Paul Lavery, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui tiendra place au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2011;
 - 4) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2006, vol. 440, fol. 32, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025373/242/459.

(070019389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

An der Schmëtt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2007.

H. Beck Notaire

Référence de publication: 2007028359/201/12.

(070003397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Cevihold Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 39.825.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société réuni en date du 29 décembre 2006 en son siège social

Le Conseil désigne Monsieur Bernard Raymond Occelli, demeurant 1-A, Veinerstroos à L-9461 Grauenstein-Luxembourg comme Administrateur-délégué pour un mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, en remplacement de Monsieur Henri Jean François Sonveau, décédé.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007028349/800235/17.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2007, réf. DSO-CA00083. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070003139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck